

Communiqué

Pour diffusion immédiate
CNW Code 01

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes Le rapport du BAPE sera déposé le 11 janvier 2022

Québec, le 17 décembre 2021 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a accordé une prolongation du délai imparti au Bureau pour déposer son rapport portant sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

Le rapport du BAPE lui sera ainsi remis au plus tard le 11 janvier 2022 au lieu du 22 décembre 2021, comme prévu initialement. Le ministre disposera alors de 15 jours pour le rendre public.

Bien que les travaux de la commission du BAPE seront complétés dans le délai initialement imparti, la prolongation est motivée par le fait que des traductions en langues anglaise et autochtones convenues entre la commission du BAPE et les commissions/comités consultatifs des nations et des communautés autochtones formés à cette occasion nécessiteront un peu plus de temps.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur leur milieu ou sur leur qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!



– 30 –

Source : Shirley Bishop
Conseillère senior en communication
581 925-0694 ou 1 800 463-4732
gestion-residus-ultimes@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca